dodis.ch/44565

Légation de Norvège

en

Suisse.

200° ad 30

15/56.

## Aide-Mémoire.

Le Gouvernement norvégien a eu l'honneur de recevoir l'aide-mémoire par lequel le Conseil fédéral suisse a bien voulu lui demander si le Gouvernement Norvégien serait disposé à établir avec les Gouvernements Suisse, de Danemark, des Pays -Bas et de Suède un échange de vues permanent au sujet des questions relatives à l'action de la Société des Nations ou ayant trait à la politique Européenne de l'après-guerre.

Le Gouvernement Norvégien, en exprimant ses meilleurs remerciements de cette communication, se rend compte du fait que des questions peuvent se présenter sur lesquelles des discussions communes entre les Etats demeurés neutres pendant la guerre mondiale auraient une grande importance, et il sera tout disposé à participer, le cas échéant, à de telles discussions.

Le Gouvernement Norvégion qui a collaboré avec les Gouvernements danois et suédois au sujet de telles questions désire cependant faire observer dans cette relation qu'il a l'intention de continuer cette collaboration dans la même étendue que par le passé.

D'un autre côté , le Gouvernement Norvégien croit devoir relever comme son point de vue que si la coopération proposée par le Conseil Fédéral Suisse envisagerait l'établissement d'une instance permanente pour les Etats ci-devant neutres, il n'est pas sans avoir certains doutes quant à la réalisation d'un tel projet. En effet le Gouvernement Norvégien est enclin à croire qu'il serait utile que le contraste entre les belligérants antérieurs et les Etats restés neutres durant la guerre mondiale ne soit plus maintenu après la



conclusion de la paix et il lui semble que l'établissement d'une telle instance permanente pourrait amener la formation de groupements politiques particuliers au sein de la Société des Nations ce qu'il y aurait lieu d'éviter à l'avais du Gouvernement Norvégien.

p. t. Rome, le 16 juin 1920.